

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ELECTRICITE  
DE PONT AVEN  
STATION D EAU POTABLE  
29930 PONT AVEN

REUNION DU 25 MARS 2009

Le vingt cinq mars deux mille neuf, le comité syndical intercommunal eau et électricité de Pont-Aven s'est réuni à neuf heures, dans les bureaux de la station d'eau potable de Pont-Aven, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBRET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

NEVEZ : G. MARTIN, J.Y. SELLIN, D. THAERON  
TREGUNC : M. DION, M. TANGUY, J.P. NIVEZ  
PONT AVEN : JM LEBRET, P. LOUSSOUARN

ETAIT EXCUSE :

PONT AVEN : JM LE NAOUR

ASSISTAIENT A LA REUNION :

- . Mme E. PREDOUR, Trésorière du syndicat,
- . Mr MONFORT et Mr PERENNOU du SDEF
- . Mme SAUVAGNAT de la DDEA
- . Mr TESSARD d'IRH
- . Mr KERGOAT de la SAUR.
- . Mr MONOT et Mme LE BIHAN du Conseil Général
- . Mr RANNOU d'ERDF
- Mr LANDREIN et Mr Jean-Yves LUCAS de GARCZYNSKI et TRAPLOIR
- . Mme C. LALOUÉ, secrétaire comptable du syndicat

1-ELECTION D UN SECRETAIRE DE SEANCE :

**DELIBERATION :**

Monsieur G. MARTIN est nommé secrétaire de séance, à l'unanimité, par le comité syndical

PROCES VERBAL :

*Le Président : « étant donné qu'il y a eu des remarques concernant ce compte rendu et pour améliorer justement celui-ci, nous vous informons que les réunions seront enregistrées. On fera une synthèse de ce conseil et éventuellement on peut faire un deuxième compte rendu pour distribuer aux élus en relatant même les discussions qui ont eu lieu pendant ce conseil. Je vous signale que le compte rendu part à la Préfecture et que l'on ne va pas faire des comptes rendus de 30 pages »*

## 2-ADOPTION DE L ORDRE DU JOUR :

### **DELIBERATION :**

Le Président demande au comité s'il y a des remarques sur l'ordre du jour.

Le Président rajoute que suite à la demande de Mr SACRE, Maire de Trégunc et Président de la 4C, concernant l'alimentation en eau potable de la zone de Kergunus, il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le rajout de cette question à l'ordre du jour.

### PROCES VERBAL :

*Mr TANGUY : je suggère d'inscrire ce point à l'ordre du jour après ceux déjà inscrits, soit en 20<sup>ème</sup> position.*

## 3-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2009

Le président informe le comité des observations de Mr Michel DION concernant ce compte rendu. Mr DION a émis le souhait de procéder aux rectifications suivantes :

### **Page 5/7 du compte rendu du 26/02/09, 7<sup>ème</sup> paragraphe :**

- Avant dernier « M.DION » : remplacer la phrase par les suivantes :
- M. DION constate que l'interconnexion présentée, qui passe par le CD 122 et par Croas Hent Bouille, permettrait de régler quatre problèmes :
- 1, la fourniture d'eau à l'une des trois communes concernées (Concarneau, Melgven, Trégunc) en cas de besoin, mais dans des quantités insuffisantes et hors période estivale de plus forte demande.
- 2, le raccordement de Croas Hent Bouille au réseau du Syndicat, ce qui permettrait d'arrêter les importations ordinaires de Melgven pour cette zone.
- 3, l'amélioration des réserves d'eau potable du Syndicat et la sécurisation de la fourniture d'eau à Trégunc (par la construction d'un 2<sup>ème</sup> Château d'eau sur cette commune)
- 4, l'amélioration de la fourniture d'eau par Concarneau aux riverains du CD 122

*M. DION se déclare donc très favorable à cette solution qui reste malheureusement insuffisante pour pallier les éventuelles pollutions de l'Aven et (ou) les insuffisances de débit de cette rivière, notamment en période de forte demande. Pour M. DION, il faut donc poursuivre les contacts avec la Mairie de Riec sur Belon pour l'utilisation de la réserve d'eau de l'ancienne carrière des Kaolins. Faute d'obtenir cet accord, il faudrait alors reprendre l'étude d'une nouvelle réserve d'eau brute (ou potable).*

PENALITES DE RETARD : (avant dernier paragraphe) : rajouter après son intervention :  
« mais qu'il se ralliera à la majorité »

Le Président demande l'avis du comité sur ces observations et demande s'il y a d'autres remarques.

Mr TANGUY fait remarquer la mauvaise orthographe de « Croas Hent Bouille » à remplacer par « Croaz Hent Bouillet »

Le Président demande de passer au vote.

Ces rectifications étant faites, le comité syndical, adopte le compte rendu du 26/02/09

#### 4-INTERCONNEXION DU SIEE AVEC LA VILLE DE CONCARNEAU : ETUDE DE LA DDEA

---

#### **DELIBERATION :**

Le Président donne la parole à Melle SAUVAGNAT pour la présentation de cette étude.

Melle SAUVAGNAT rappelle que lors de la précédente réunion, une première présentation de cette étude avait été effectuée mais que la DDEA n'avait pas encore en sa possession tous les éléments.

Melle SAUVAGNAT rappelle les enjeux de l'interconnexion :

La présente étude, réalisée pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pont-Aven, a pour origine la volonté de celui-ci de s'interconnecter avec une autre unité de production d'eau potable (Concarneau) afin de :

- 1- sécuriser le service de distribution en cas d'évènements exceptionnels tels qu'une pollution de l'Aven ou un grave dysfonctionnement de l'usine de traitement.
- 2- de sécuriser le syndicat en cas d'impossibilité de pompage prolongé sur l'usine pour respecter le 1/10<sup>ème</sup> du module dans l'Aven
- 3- d'offrir éventuellement le même service à la collectivité interconnectée

Le Président remercie Melle SAUVAGNAT pour avoir fait une présentation complète de cette étude et d'avoir répondu aux nombreuses questions.

En conclusion, le Président informe le comité qu'il va provoquer dans les jours ou semaines à venir une consultation entre Concarneau, Melgven et le syndicat de Pont-Aven pour connaître leur opinion et leur faire prendre connaissance de l'étude de la DDEA. Par la suite, et comme l'a demandé Mr DION, le Syndicat se rapprochera du syndicat de Riec pour savoir exactement s'ils sont d'accords sur le projet basé sur la réserve des Kaolins. En effet, un problème était apparu dans ce projet car Riec voulait aménager les abords de cette retenue d'eau en aire de stationnement pour les campings cars. La commune de Riec craignait que si cette réserve servait éventuellement pour l'alimentation aux syndicats cela serait un frein à leur projet.

Le Président demandera un rendez-vous au Maire de Riec avec l'appui de Mr LE TORREC du SIAEP de Riec.

Le comité syndical en prend note.

## PROCES VERBAL :

*Melle SAUVAGNAT: «les propos de Mr DION résument assez bien le résultat de l'étude. C'est-à-dire que Concarneau pourrait fournir au syndicat 600 à 400 m<sup>3</sup>/jour hors périodes estivales qui sont pourtant ce qui intéresserait le syndicat.*

*Les volumes qui pourraient être mis à disposition par la ville de Concarneau couvriraient en période creuse 40 % des besoins de pointe de la commune de Tregunc (1 500 m<sup>3</sup>/j), sachant qu'en période de pointe les besoins de la commune de TREGUNC sont évalués par la SAUR à 3000 m<sup>3</sup>/j.*

*Il est également possible pour le syndicat de vendre de l'eau à la Ville de Concarneau voir à Melgven (se référer à l'étude) sous réserves de leur propre demande puisqu'ils n'ont pas fait état, jusqu'à présent, d'un besoin d'achat d'eau : avec leurs ressources actuelles, ils arrivent à assumer tous les besoins.*

*Pour ce qui est de la structure du réseau à venir du syndicat et l'impact qu'aurait la fourniture d'eau à Concarneau, la DDEA étudie ce point là, c'est-à-dire que dans l'hypothèse de la fourniture de 100m<sup>3</sup>/heure à Concarneau, il y a besoin de construire un réservoir complémentaire à Trégunc pour éviter de trop solliciter le réseau à l'amont du réservoir car à partir du moment où on aurait une demande permanente de 100 m<sup>3</sup>/h de la Ville de Concarneau, en plus de la demande de la Commune de Trégunc, on fait chuter la pression dans le réseau de 4,7 bars à 2,7 bars, ce qui n'est pas admissible pour un fonctionnement de réseau.*

*La question du réservoir avait déjà été posée par la SAUR lorsqu'ils avaient fait la modélisation du réseau pour le syndicat, la première réalisation était St Maudet pour avoir le volume de stockage nécessaire en pointe et il avait été évoqué dans l'étude de modélisation la construction d'un deuxième réservoir sur la commune de Trégunc.*

*Dans la mesure où le syndicat avancerait dans cette solution d'interconnexion, il faudra penser à l'emplacement du réservoir sachant que l'ancienne équipe du syndicat avait pensé à le placer à côté du château d'eau actuel. Le principe de fonctionnement pourrait être le même qu'à St Maudet ce qui permettrait à la fois de sécuriser l'alimentation en eau potable de Trégunc et d'avoir également une réserve suffisante pour pouvoir vendre de l'eau aux autres collectivités.*

*Il y avait donc deux solutions qui ont été étudiées ; Une qui est sur la RD783 en prolongement des deux réseaux actuels permettant d'interconnecter les deux réseaux de distribution actuels des deux communes et une autre solution qui est de faire une interconnexion de réservoir à réservoir qui permettrait, au passage, la desserte de Croissant Bouillet et Kergunus qui s'est rajouté après.*

*Par rapport, à ces deux solutions, la DDEA a fait un chiffrage. Dans les deux cas, il faudra mettre des surpresseurs côté Pont-Aven et côté Concarneau.*

*Dans la solution 1 qui est celle de l'interconnexion des réseaux par la RD783 et qui s'élève à 261 000 Euros HT et la solution 2 qui est la connexion de réservoir à réservoir pour un montant de 740 000 € HT.*

*Dans tous les cas, il faudra créer un réservoir supplémentaire sur la commune de Trégunc, la solution 2 qui est la plus chère mais la plus structurante et pas qu'au niveau du syndicat car cela concerne également les autres collectivités et qui sera mieux défendable pour avoir des subventions. Cette solution aura également plus d'utilité à l'avenir car si le syndicat a un développement de population sur Concarneau ou sur Trégunc, les débits qui transiteront par la canalisation de distribution risquent d'être influencés par les consommations que le syndicat aura. Alors que l'autre solution, de réservoir à réservoir, il y a un feeder, le syndicat peut transiter en permanence le débit, enfin, sur 20 heures, cela n'est pas influencé par le développement de population*

*Cette étude a été transmise qu'au syndicat, Concarneau n'a pas été destinataire de l'étude, il appartient au syndicat de voir avec les communes limitrophes sachant que Melgven a un problème de défense incendie et que cette solution d'interconnexion de réservoir à réservoir permettrait de desservir en secours Melgven et notamment pour le fonctionnement de ses poteaux d'incendie«*

*Le Président remercie Melle SAUVAGNAT. Le Président informe le comité qu'il va provoquer dans les jours ou semaines à venir une consultation entre Concarneau, Melgven et le syndicat de Pont-Aven pour connaître leur opinion et leur faire prendre connaissance de l'étude de la DDEA. Par la suite, et comme l'a demandé Mr DION, on se rapprochera du syndicat de Riec pour savoir exactement s'ils sont d'accords sur le projet basé sur la réserve des Kaolins. En effet, un problème était apparu dans ce projet, car Riec voulait aménager les abords de cette retenue d'eau en aire de stationnement pour les campings cars. La commune de Riec craignait que si cette réserve servait éventuellement pour l'alimentation aux syndicats que cela serait un frein à leur projet.*

*Le Président demandera un rendez-vous au Maire de Riec avec l'appui de Mr LE TORREC du SIAEP de Riec.*

*De plus, le président rappelle l'importance de trouver une solution au plus vite. Il informe le comité qu'il y a eu, les jours derniers, une pollution sur l'Aven. Il demande à JF KERGOAT de donner des explications.*

*Mr KERGOAT dit qu'en effet il y a eu un problème au niveau de chez Boutet Nicolas à Rosporden, des déversements d'eau de lavage, ce n'était pas une eau trop chargée. L'entreprise SAUR a été appelée par la DDASS qui leur a demandé d'arrêter la production au niveau de l'usine. La SAUR l'a arrêté aussitôt et a pu la remettre en service après avoir fait des analyses sur la rivière notamment au niveau des matières organiques et de l'amoniaque, au bout d'une heure et demie.*

*Le Président dit que l'usine peut être arrêtée pour une durée beaucoup plus longue. Le Président se dit surpris que le syndicat n'ait pas été prévenu directement de cette pollution. Le Maire de Pont-Aven ainsi que la SAUR ont été avertis mais pas le syndicat.*

*Le Président demande s'il y a des remarques.*

*Mr DION souhaite demander à Melle SAUVAGNAT que le cas de l'hypothèse 1, qui coûte quand même beaucoup moins chère que la solution 2, permet d'une part, d'exporter vers Concarneau les 2 000 m<sup>3</sup> d'eau que le syndicat est capable de leur fournir, et d'autre part, d'importer, en cas de problème sur le syndicat de Pont Aven, les quantités d'eau que Concarneau est capable de livrer au syndicat. Cette solution permet de régler le souci de*

*l'interconnexion mais on ne traite que par cette formule numéro 1 que l'interconnexion avec Concarneau et l'échange d'eau en cas de besoin, mais uniquement cela, c'est bien ça ?*

*Melle SAUVAGNAT confirme.*

*Mr DION : mais il faut quand même construire un château d'eau ?*

*Melle SAUVAGNAT confirme : pour ce qui est de l'export parce qu'il faut un château d'eau pour éviter de casser trop la pression sur l'amont du réseau sous réserves qu'il n'y ait pas une augmentation de l'urbanisation trop importante sur la commune de Concarneau.*

*Mr DION : oui mais cela est valable dans les deux hypothèses.*

*Melle SAUVAGNAT : non car de réservoir à réservoir, en débit de pointe, on peut remplir le réservoir de Trégunc en continu à partir de leur réservoir de tête ce qui n'est pas forcément le cas en cas de forte demande de la part de la commune de Concarneau, en réseau de distribution.*

*Mr DION : et pour l'autre formule, est ce que s'il y avait un simple renforcement sur la Zone de Kergunus, Keroter, pour répondre aux besoins de Trégunc, est-ce que ce renforcement suffirait à l'interconnexion ou est ce que l'interconnexion c'est plus que cela ?*

*Melle SAUVAGNAT et Mr LEBRET : il est prévu une canalisation de diamètre 225 alors qu'un simple renforcement représente un diamètre 160.*

*Mr DION à Melle SAUVAGNAT : donc votre chiffrage tient compte du diamètre 225 ? Sur toute la longueur ?*

*Melle SAUVAGNAT confirme que cela est bien prévu dans le chiffrage.*

*Mr DION à Melle SAUVAGNAT : je vous remercie. Ceci étant, je confirme ce que je disais à la dernière réunion, et j'ai bien pris note de ce qu'à dit le Président. Effectivement, il faut bien prendre contact avec Concarneau peut-être qu'il faudrait que vous présentiez votre étude vous-même ? Et surtout qu'on trouve un moyen pour savoir si Concarneau est intéressé pour acheter 2 000 m<sup>3</sup> car autrement si c'est pour éventuellement importer 200 m<sup>3</sup> au mieux et encore, pour 740 000 Euros de travaux + un château d'eau qui n'est pas chiffré, tout ça pour avoir de l'eau avec beaucoup d'incertitudes. Il faudrait vraiment avoir des engagements très fermes de la part de Concarneau.*

*Mr NIVEZ : s'interroge dans le cas où il y aurait une pollution simultanément à Concarneau et à Pont-Aven ?*

*Mr DION : et oui, et s'il y avait une bombe atomique qui tombait juste là ? Mais en effet, il est vrai que cette solution n'est pas suffisante. Il faudra faire autre chose à côté : les Kaolins, une réserve d'eau, ... On a une bonne étude de base dont on peut remercier effectivement la DDEA et les présentateurs mais il faut maintenant aller vite sur cette étude.*

*Mr LEBRET : je rappelle que dans les instances du Département auxquelles j'ai assisté concernant la demande d'extension de l'usine de Quimperlé et qui avaient eu lieu l'année*

*dernière, j'avais bien compris dans cette réunion que les subventions seraient accordées s'il y avait une recherche d'interconnexion entre les responsables des syndicats et autres...*

*Je pense que concernant notre territoire après étude et concertation, entre Concarneau et Melgven, il y aura certainement des priorités à donner et tenir compte que c'est un souhait du département que les réseaux d'eau soient interconnectés.*

*Mr MONOT confirme. En effet, lors de la réunion à Clohars Carnoet, il avait été dit comme quoi il serait souhaitable que les communes soient interconnectées de Quimperlé à Concarneau.*

*Le Président : de toute façon, suite à la conversation que j'ai eu avec le responsable de Concarneau qui m'a demandé s'il était possible de leur vendre de l'eau. C'est pour cela que j'avais demandé à la DDEA de faire cette étude, et si en cas de pollution, Concarneau était apte à nous fournir de l'eau. Nous avons maintenant la réponse, on va s'orienter également vers d'autres possibilités puisqu'au départ, les possibilités pour pallier à notre problème : étaient soit de créer une réserve d'eau qui avait été évoquée lors du précédent mandat et qui aurait été située vers Pen Pont-Aven, et la deuxième solution c'était l'interconnexion et la troisième c'était d'avoir la possibilité de se servir de la réserve d'eau des Kaolins. Nous allons donc exploiter cette solution représentée par Concarneau qui ne répond pas entièrement à nos attentes pour la pollution. On va relancer le syndicat de Riec et on va également regarder ce qui va se passer au niveau de la COCOPAQ et de Quimperlé.*

*Mr MONOT : le syndicat doit répondre également à l'avis de l'hydrogéologue agréé qui donne soit une réserve complémentaire soit une interconnexion en cas de pollution sur l'Aven. C'est une obligation, le syndicat doit avoir une solution de secours.*

*Mr DION : en plus il faut respecter le 10<sup>ème</sup> du module*

*Mr MONOT : oui, cela est règlementaire. Mais là, au niveau du périmètre de protection, ce périmètre ne pourra avoir d'avis favorable de la part de l'hydrogéologue que si on a une de ces solutions mises en place.*

*Melle SAUVAGNAT : sachant que dans les arrêtés préfectoraux pris actuellement par le Préfet, il est prévu un délai de 2 ans à partir de la prise de l'arrêté, pour proposer des solutions alternatives à la ressource actuelle. A priori, dans le dossier qui va passer à l'enquête publique, il n'y aura pas forcément le détail des solutions sinon on va retarder le dossier.*

*Mr MONOT : sachant également qu'il y a une obligation de mise en place de ces périmètres avant fin 2010*

*Mr LEBRET demande s'il y a d'autres remarques.*

*Le Président propose de passer au point suivant.*

**DELIBERATION :**

Le Président donne la parole à Mr TESSARD de l'entreprise IRH pour la présentation de leur chiffre définitif des travaux 2009.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- décide de retenir le programme des travaux défini ce jour par le comité syndical (annexe 1),
- s'engage à financer par autofinancement et par emprunt ces travaux 2009,
- décide de lancer la consultation pour le marché de travaux correspondant suivant le code des marchés publics,
- s'engage à entretenir les ouvrages en bon état

PROCES VERBAL :

*Mr TESSARD fait remarquer que l'estimation des travaux dépasse l'enveloppe prévisionnelle de 450 000 Euros HT du syndicat. Il demande si l'opération de Kergunus est maintenue sur le programme 2009.*

*Mr LEBRET l'informe de la réunion informelle de ce matin qui a eu lieu exclusivement entre les élus du syndicat. Il s'avère que dans ce dossier de Kergunus, la demande initiale de renforcement de la canalisation d'eau potable ne concernait que la protection incendie de cette zone. Depuis, le syndicat a reçu une demande écrite de Mr SACRE, Maire de TREGUNC et Président de la 4C, faisant part d'un projet plus important sur ce secteur, il s'agit, en fait, de toute une partie de Trégunc à urbaniser. Le syndicat a pris la décision de reporter ce projet en 2010. Le Président demande à ce que cette opération de Kergunus ne rentre pas dans la mission IRH.*

*Mr TESSARD en prend note. Il rajoute que le montant des travaux 2009 se monte donc à 479 373.50 euros regroupant 4 opérations.*

*Mr TESSARD fait part au comité que si le programme est arrêté aujourd'hui, il préparera le DCE dans les deux prochaines semaines : la consultation se fera à partir de la semaine 16, l'analyse courant mai sur deux semaines avec un début de travaux envisageable début juin sous réserves des contraintes liées à la période estivale. Cela représenterait environ 8 mois de travaux, compte tenu que les entreprises ne sont pas très chargées actuellement, il arrive fréquemment qu'elles mettent deux équipes en simultané sur les chantiers.*

*Mr MARTIN souhaite que, pour Névez, ces travaux démarrent plutôt en septembre.*

*Mr TANGUY fait une remarque concernant TREGUNC. Il ne souhaite pas qu'il y ait de travaux au-delà du 13 Juillet à cause de la saison touristique. Il pense surtout à la route de Kerfeuteun.*

*Mr TESSARD demande à Mr KERGOAT s'il y a des chantiers prioritaires ?*

*Mr KERGOAT lui répond que non. Mr TESSARD propose de décaler l'ensemble du programme à septembre.*

*Mr LEBRET demande quand seront fait les travaux de Pont-Aven ? en fin d'année ? car il y aura le rond point de la Gendarmerie qui doit être fait cette année, il faudra donc faire attention.*

*Mr DION : dans le cadre de la conversation que l'on a eu tout à l'heure concernant l'interconnexion avec Concarneau et la question posée par rapport à Kergunus, dans l'hypothèse où l'interconnexion passerait par là : il y aurait donc un premier tronçon en diamètre 230. La question est : est ce que l'on peut imaginer de faire cette tranche en diamètre 230 en attendant que le reste se fasse. Est-ce qu'en, dehors du coût, techniquement, peut on le faire ? Quelles sont les conséquences par rapport à une conduite surdimensionnée ?*

*Melle SAUVAGNAT : la conséquence est une dégradation de la qualité de l'eau.*

*Mr DION : c'est-à-dire qu'on est obligé de vidanger régulièrement ?*

*Mr LEBRET : oui, on est obligé de purger.*

*Mr DION : c'est ça la seule conséquence ? il n'y a pas de conséquence sur la pression ?*

*Mr KERGOAT : non, ce n'est qu'un problème de qualité de l'eau.*

*Mr TESSARD : pour ce qui est de la partie maîtrise d'œuvre, IRH était parti sur la base de 450 000 Euros, l'enveloppe actuelle est de 479 373, 50 euros, IRH ne présentera donc pas d'avenant.*

*Mr LEBRET demande s'il y a d'autres questions concernant ce programme de travaux 2009. Il propose donc de passer à la question suivante.*

## **6-ELECTION D UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

---

### **DELIBERATION**

Le Président devant règlementairement quitter la salle lors du vote des comptes administratifs, le comité syndical est invité à élire un président de séance.

Le Président propose la candidature de Mr Michel DION, vice-Président chargé des finances

Mr Michel DION est élu à l'unanimité.

## **7-EAU POTABLE : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :**

---

### **DELIBERATION :**

Le Président demande à Mme PREDOUR de bien vouloir faire une présentation du compte administratif 2008.

Après cette présentation, le Président demande s'il y a des questions auxquelles il peut répondre, avant de quitter la salle, en sus de celles déjà posées lors du débat d'orientation budgétaire.

PROCES VERBAL :

*Mr DION dit qu'il constate que pour la section de fonctionnement, les réalisations sont très proches des prévisions ce qui n'est pas le cas pour la section d'investissement.*

*Mme PREDOUR : pour ce qui est de l'investissement, vous avez tout à l'heure mis le doigt dessus avec vos travaux 2009, c'est qu'effectivement là votre dossier de travaux 2009 va être lancé, vous ne souhaitez pas que les travaux ne démarrent avant septembre. La conclusion va être simple, c'est qu'arrivé en fin d'année, vous n'aurez réalisé qu'une infime partie de votre programme.*

*Mr DION : donc on ne devrait budgéter que la partie qui sera payée en 2009*

*Mme PREDOUR : non, car vous avez un engagement. Lorsque vous allez accepter le marché, vous prenez un engagement. Cet engagement financier, il faut qu'il soit retracé quelque part dans votre document budgétaire. C'est-à-dire que vous, vis-à-vis de l'entreprise, vous dites : on est en mesure de financer ce programme pour lequel vous, vous allez vous engager. A partir du moment que vous n'avez pas concrétisé un marché, aucun problème, à partir du moment que vous passez un marché vis-à-vis de l'entreprise cette démarche constitue une garantie de financement. C'est logique. Pour bien faire, il faudrait que le syndicat fasse son budget beaucoup plus tôt dans l'année, de façon ensuite à démarrer ses travaux plus tôt. C'est vrai qu'un syndicat n'est pas tenu, pas comme une commune qui doit avoir connaissance de ses dotations, de ses bases d'imposition etc..., pour le syndicat, s'il a travaillé sur son prévisionnel dès la fin de l'année et dès qu'on a arrêté les comptes, on peut partir sur un budget.*

8-ELECTRICITE : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

---

**DELIBERATION :**

Le Président demande à Mme PREDOUR de bien vouloir faire une présentation du compte administratif et du compte de gestion 2008.

Après cette présentation, le Président demande s'il y a des questions auxquelles il peut répondre, avant de quitter la salle, en sus de celles déjà posées lors du débat d'orientation budgétaire.

PROCES VERBAL :

*Mr DION à Mme PREDOUR : par rapport au fonctionnement, il y a-t-il une prise en charge des frais de personnel sur ce budget ? Si oui, peut on augmenter au maximum cette participation puisqu'on est plus à l'aise sur le budget électricité par rapport à celui de l'eau ?*

*Mme PREDOUR : en principe non. On pourrait néanmoins, se poser la question de savoir si la répartition correspond. Normalement, ce n'est pas une aide d'un syndicat vis-à-vis de l'autre. Il s'agit d'un calcul rationnel qui fait qu'on considère qu'au niveau du secrétariat tel*

*syndicat absorbe tel temps passé. Jusqu'à présent le calcul était fait uniquement sur le fonctionnement. On s'est déjà interrogé précédemment de savoir si cela était judicieux parce que, ce qui prend du temps au niveau du secrétariat c'est pas le fonctionnement mais c'est l'investissement. Donc, peut-être de revoir le mode de répartition entre les deux syndicats. Et on avait fait une estimation et lorsque, par exemple, le budget d'électricité aura beaucoup d'investissement il aura une participation sur les frais de secrétariat importante. Il est vrai que ce calcul est plus logique.*

*Mr DION : ces règles, on peut les définir comme on veut ?*

*Mme PREDOUR : tout à fait.*

*Mr DION : on pourrait à la limite fixer la participation à 100 % de l'investissement ?*

*Mme PREDOUR : ce ne serait pas logique. Puisque les syndicats ont des reversements de redevances et cela voudrait dire que l'on fait supporter à l'utilisateur l'ensemble de ces frais. Cette question peut être revue en fin d'année, pour le prochain budget.*

*Mr TANGUY : en ce qui concerne les emprunts, quels sont ceux à taux fixes et ceux à taux variables ?*

*Mr LEBRET : nous avons eu une réunion hier avec le Crédit Agricole justement pour la renégociation d'un emprunt à taux variable. Il y a actuellement 7 emprunts à taux variable entre l'eau et l'électricité mais nous n'avons pas eu pour le moment de réponse de l'autre banque (DEXIA CLF)*

*Mr THAERON : Sont-ils capés ?*

*Mr DION : non, justement c'est pour cela que l'on a fait venir le Crédit Agricole. Ils ont expliqué qu'un taux capé pour les collectivités publiques c'était quasiment l'équivalent d'un taux fixe. Donc, le choix que l'on a c'est d'avoir un taux fixe qui est plus élevé aujourd'hui, et au moment où il a été négocié, ou de garder un taux variable en surveillant l'évolution quitte à changer au moment opportun pour un taux fixe.*

*Mme PREDOUR : il faut peut être attendre un peu pour voir l'évolution de ces taux variables. Avez-vous eu également l'information concernant des éventuelles pénalités de renégociation ?*

*Mr DION : il n'y aurait pas de pénalités de renégociation.*

*Mr DION fait part à Mme PREDOUR de la proposition du crédit agricole de placer la trésorerie du syndicat ce qui aurait un impact sur les taux proposés. Mme PREDOUR demande d'avoir une copie de cette convention pour vérifier la légalité de cette procédure.*

**LE PRESIDENT QUITTE LA SALLE, MR M. DION PREND LA PRESIDENCE**

**9-EAU POTABLE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

---

En l'absence du Président, le comité syndical, réuni sous la Présidence de Mr DION

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,
- Considérant que Monsieur Jean-Marie LEBRET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le courant de l'année 2008 les finances du syndicat intercommunal eau de Pont-Aven en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2008, Mr DION propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats	
	Excédent	Déficit	Mandats	Titres	Excédents	Déficit
Exploitation			304 234.43	715 800.74	411 566.31	
Investissement		143 840.96	1 063 102.90	1 169 406.30		37 537,56
<b>TOTAUX</b>		143 840.96	1 367 337,33	1 885 207,04	374 028.75	

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve, le compte administratif 2008 soumis à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2008 définitivement closes et les crédits annulés.

#### 10-ELECTRICITE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

En l'absence du Président, le comité syndical, réuni sous la présidence de Mr DION

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Trésorier.
- Considérant que Monsieur Jean-Marie LEBRET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le courant de l'année 2008 les finances du syndicat intercommunal électricité de Pont Aven en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.
- Procédant au règlement définitif du budget de 2008, Mr DION propose de fixer comme suite les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat exercice précédent		Opérations de l'exercice		résultats	
	Excédent	Déficit	Mandats	Titres	Excédents	Déficit
Exploitation	9 870.51		83 037.83	369 127.40	295 960.08	
Investissement	341 403.51		991 365.01	993 754.12	343 792.62	
<b>TOTAUX</b>	<b>351 274.02</b>		<b>1 074 402.84</b>	<b>1 362 881.52</b>	<b>639 752.70</b>	

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, le compte administratif soumis à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2008 définitivement closes et les crédits annulés.

## **LE PRESIDENT REVIENT EN SEANCE ET REPREND LA PRESIDENCE**

### COMPTE DE GESTION DE L EAU POTABLE 2008

Sur demande du Président, Mme PREDOUR, Trésorière du Syndicat, informe le comité que les écritures du compte de gestion 2008 sont conformes aux écritures du compte administratif 2008

Le Président demande au comité de bien vouloir passer au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'eau potable 2008

### COMPTE DE GESTION DE L'ELECTRICITE 2008

Sur demande du Président, Mme PREDOUR, Trésorière du Syndicat, informe le comité que les écritures du compte de gestion 2008 sont conformes aux écritures du compte administratif 2008.

Le Président demande au comité de bien vouloir passer au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'électricité 2008.

### 11- SECTION EAU POTABLE- AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président demande à Mr Michel DION, Vice - Président chargé des finances, de bien vouloir présenter cette affectation des résultats.

Mr DION informe le comité que le résultat de la section d'exploitation au 31 décembre 2008 présente un excédent de 411 566,31 Euros.

Mr DION propose au comité syndical d'affecter au budget primitif de 2009, cette somme de 411 566,31 € à l'article 1068 « réserves diverses en section d'investissement ».

Le comité syndical après en avoir délibéré,

Adopte la proposition d'affectation de la somme de 411 566,31 Euros qui sera inscrit au budget primitif de 2009 à l'article 1068 de la section d'investissement.

## 12- SECTION ELECTRICITE- AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président demande à nouveau à Mr Michel DION, Vice-Président chargé des finances, de bien vouloir présenter cette affectation des résultats.

Mr DION informe le comité que le résultat de la section d'exploitation au 31 décembre 2008 présente un excédent de 295 960.08 €

Le budget de l'exercice 2008 prévoyait un autofinancement complémentaire de la section d'investissement de 266 173,51 €

Mr DION propose au comité syndical d'affecter au budget primitif de 2009, cette somme de 266 173,51 € à l'article 1068 « réserves diverses en section d'investissement » et la différence de 29 786,57 € à l'article 002 « excédent antérieur reporté en section d'exploitation ».

Le comité syndical après en avoir délibéré,

Adopte la proposition d'affectation de la somme de 266 173,51 € qui sera inscrit au budget primitif de 2009 à l'article 1068 de la section d'investissement.

## 13-EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2009 :

### **DELIBERATION :**

Sur demande du Président, Madame E. PREDOUR, trésorier du syndicat, présente le budget 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de 764 333,00 € et pour la section d'investissement à la somme de 2 075 245,03 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, le budget primitif du syndicat eau pour 2009.

### PROCES VERBAL :

*Mr DION : il me semble qu'il serait plus parlant de faire apparaître une ligne « total des dépenses avant virement » pour voir la réalité des dépenses*

*Mme PREDOUR : si vous voulez, là, Mme LALOUE vous a fait un document qui est très bien fait et très lisible mais qui n'est pas la maquette budgétaire. Dans la maquette budgétaire il y a un sous total avec les opérations réelles et les opérations d'ordre.*

*D'un point de vue budgétaire, il est convenu de garder l'opération Kergunus (128 000 €). Des décisions modificatives pourront être effectuées en cours d'année.*

*MR DION : il est clair qu'IRH devra lancer la consultation des entreprises sans l'opération de Kergunus, tout au moins pour l'instant.*

*Mme PREDOUR : à ce moment, lors d'une prochaine réunion, vous pourrez faire une décision modificative. Vous pourrez d'ailleurs faire cette modification après le résultat de l'appel d'offres.*

*Mme PREDOUR fait part au comité l'inscription d'une somme 46500 € au budget pour permettre la mise en place des périmètres de protection.*

*Mr DION : en espérant très vivement que ces périmètres soient réellement mis en place en 2009*

#### 14-EMPRUNT SECTION EAU 2009 :

Le Président demande à Mr Michel DION, Vice - Président chargé des finances, de présenter ce point.

Mr DION informe le comité que le budget 2009 comprend l'inscription en recettes d'investissement d'un emprunt de 248 755,74 €

Mr DION demande au comité syndical de bien vouloir accepter l'inscription de cette somme de 248 755,74 € au budget 2009 en recettes d'investissement à l'article 1641.

Le Président remercie Mr DION pour cette présentation et demande également au comité de lui donner pouvoir pour négocier cet emprunt auprès de l'organisme qui fera la meilleure offre et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

#### 15-ELECTRICITE : ADOPTION DU PROGRAMME DEFINITIF DES TRAVAUX

##### **DELIBERATION :**

Le Président demande au représentant du SDEF, Mr Gilles PERENNOU, de bien vouloir présenter le projet définitif des travaux 2009. L'inscription budgétaire est de TTC 1 149 307 €

Le comité syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- adopte le programme de travaux défini ce jour (annexe 2),
- sollicite l'inscription de l'opération pour l'octroi des subventions pouvant être accordées
- s'engage à financer par autofinancement restant à sa charge.

##### PROCES VERBAL :

*G. PERENNOU fait un point sur les travaux en cours :*

*Toutes les opérations sont terminées pour Névez.*

*Il reste l'éclairage public à poser et la dépose de la basse tension pour le quai Brizeux à Pont-Aven.*

*Pour la commune de Trégunc : tout est terminé mis à part l'aménagement de la route de Prad Ster où il reste à poser l'éclairage public. Il reste aussi l'aménagement du lotissement de Pont Kerbrat – 46 lots -*

*Pour le programme 2009 : deux effacements sont prévus sur Névez. Il faut voir avec la commune quand réaliser ces travaux ?*

*Mr MARTIN : Pour combien de temps en avez-vous pour ces travaux ?*

*R. LANDREIN : les deux opérations représentent environ 2 mois*

*Mr MARTIN : et vous pourriez commencer quand ?*

*R. LANDREIN : avant l'été, pour avril ?*

*Mr MARTIN : ce qui fait mai/juin. C'est très juste. Je préfère après l'été, en septembre.*

*G. PERENNOU : il y a aussi pour Névez, les travaux de Kercanic. Le chiffrage est prêt, il sera adressé à la Mairie de NEVEZ (sur demande de G. MARTIN)*

*G. PERENNOU : pour la commune de Pont-Aven : voir si les travaux d'éclairage public vont être réalisés dans la rue de Lomenech et Place des Grands Chênes ?*

*G. PERENNOU : pour la commune de Trégunc : est ce que la délibération a été prise pour les travaux de la route des Grandes Roches ?*

*M. TANGUY : elle sera prise vendredi mais vous pouvez me donner des précisions sur votre chiffre car j'avais eu un autre devis de votre part ? Précédemment j'avais eu un montant plus élevé que cela.*

*J. MONFORT : sachant que l'intégralité de la colonne France Telecoms est à la charge de la commune.*

*M. TANGUY : ce qui fait 37 105 €, TTC ?*

*J. MONFORT : tout à fait*

*M. TANGUY : d'accord, pour ce qui est de la délibération, vous l'aurez la semaine prochaine.*

*G. PERENNOU : pour les travaux, quelles sont les dates souhaitées ?*

*M. TANGUY : il faudrait les faire avant le 13 juillet ou à partir du 1<sup>er</sup> septembre. C'est à vous de planifier.*

*G. PERENNOU : pour l'éclairage public, il y a le renouvellement de 25 lanternes. Le remplacement de 9 mâts et 9 lanternes au lotissement des Fleurs.*

*M. TANGUY : oui, nous avons tout de suite confirmé suite à l'entretien que nous avons eu avec J. MONFORT, tout est clarifié pour le renouvellement puisque nous avons un contrat SITEOS, je vais pas refaire l'histoire, donc aussitôt que nous avons eu la confirmation nous vous avons confirmé nos travaux pour l'année 2009. Le Maire a baissé l'enveloppe pour faire des économies, les années précédentes, la somme était de 90.000 Euros. C'est une année de transition.*

*G. PERENNOU : Il y a un autre projet d'éclairage public, rue de la Corniche*

*M. TANGUY : oui, je vous avais demandé de chiffrer et j'ai eu ce chiffrage rapidement, je vous en remercie. On va différer ces travaux là car il y a des inconnues compte tenu de l'état du sol. On est dans une période d'économie, et une fois de plus ce projet sera différé. On essaiera de réaliser ces travaux en 2010.*

*M. DION : au niveau de la répartition, est ce que les syndicats peuvent fixer comme ils veulent leur propre répartition ?*

*J. MONFORT : c'est le syndicat départemental qui octroi les subventions. Il faut que les projets soient déposés avant le 31/12 de l'année précédente et nous n'avons pas pour habitude de refuser des subventions.*

*M. DION : et les subventions, c'est du 100 % ?*

*J.MONFORT : pour les enfouissements, il y a 65 % de subventions et le reste est financé sur les fonds propres du syndicat.*

#### 16-ELECTRICITE : BUDGET PRIMITIF 2009 :

Sur demande du Président, Madame E. PREDOUR, trésorier du syndicat, présente le budget 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de 351 313,57 € et pour la section d'investissement à la somme de 1 923 171,13 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, le budget primitif du syndicat eau pour 2009.

#### 17-EMPRUNT SECTION ELECTRICITE 2009 :

Sur demande du Président, Mr DION fait part au comité qu'aucun emprunt n'est nécessaire cette année.

#### 18-NOUVEAU DISPOSITIF DE FACTURATION ET DE FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE – MODALITES DE FACTURATION DANS LES COMMUNES RURALES – PRECONISATIONS DU SDEF

#### **DELIBERATION :**

Le Président fait part au comité des préconisations du S.D.E.F. concernant la facturation des extensions pour raccordement au réseau d'électricité dans les communes rurales (A ce jour : Trégunc et Névez). Les tarifs ci-dessous remplaceraient, si le comité le décide, le tarif de 40 € le ml (pour toutes les extensions) voté par les élus de la précédente mandature.

Le Président demande l'avis du comité

Après en avoir délibéré, le comité syndical, adopte le barème proposé par le SDEF figurant dans le tableau ci-dessous :

Nouveau dispositif de facturation et de financement des raccordements aux réseaux publics de distribution d'électricité - Modalités de facturation dans les communes rurales - Préconisations du SDEF.

Lorsque les travaux de raccordement ont lieu dans les communes rurales, la facture est établie sur la base des règles applicables sur le territoire du SIE compétent, en prenant en compte des préconisations du SDEF qui souhaite que les pratiques soient uniformes en zones rurales.

### **Préconisations du SDEF**

Type de raccordement	Modalités de Facturation
<b>Extensions individuelles</b>	
Extension individuelle	20 € / ml facturé à la commune
<b>Lotissements</b>	
Lotissement privé ou division de terrain	40 € / ml facturé à la commune
Opération dédiée (Art L. 332-15 Code de l'urbanisme)	Ce montant est facturé au lotisseur.
Lotissements communaux	Les anciennes règles continuent à s'appliquer
<b>Demandes &gt; 36 kva (ex tarif jaune). Création et augmentation</b>	
Cas général	Coût réel, déduction faite de la subvention, facturé à la commune
Équipement industriel ou commercial (Art L. 332-8 Code de l'urbanisme)	Ce montant facturé au pétitionnaire

### **PROCES VERBAL :**

*Le Président fait part au comité que le syndicat de Pont-Aven est l'un des derniers à ne pas avoir voté ces nouveaux tarifs. Auparavant, le syndicat facturait 40 Euros le ml aux particuliers.*

*J. MONFORT : il est vrai qu'avant le syndicat facturait directement aux particuliers alors que désormais cela se fera au niveau des communes, c'est la grande différence. Ce tarif du SDEF sera appliqué dans tous les départements. Si le syndicat restait sur ce tarif de 40 Euros, il y aurait une différence de tarif pour Névez et Trégunc par rapport au reste du département.*

*Ce tarif de 20 Euros servira à toutes les extensions, dès le premier mètre. Sachant que le coût des travaux n'est pas celui-là, il est plutôt de 80 à 100 € du mètre.*

*Pour ce qui est des lotissements ou division de terrain, le tarif proposé est de 40 € le mètre linéaire. Ces travaux reviennent souvent plus chers qu'une simple extension notamment au niveau des transfos. C'est pour ça que le SDEF propose ces 40 € le mètre linéaire.*

*M. DION : au lieu de ?*

*J. MONFORT : actuellement le tarif est de 36,10 € facturé aux lotisseurs. Dans le cas présent, la commune a la possibilité de répercuter tout ou partie de ces frais. Pour ce qui est du tarif jaune, supérieur à 36 KVA, ce tarif jaune continue à exister mais le ticket jaune ne s'applique plus. Le ticket jaune, en fait, était perçu par ERDF et qui reversait une partie au syndicat. Ce qui est proposé c'est de facturer la différence entre le coût réel et la subvention*

*Mme PREDOUR : il n'y a pas du tout d'impayés sur ces facturations au niveau du syndicat.*

*Mr RANNOU : J'ai quelques recommandations par rapport à cette loi SRU qui s'impose à vous comme à nous et à tout le monde, vous savez que vous devez transmettre vos CU et autorisations d'urbanisme à la cellule d'ERDF de St Brieuc. Je vous conseille de privilégier le courriel plutôt que le courrier, la réponse tardera moins. Lors de vos autorisations d'urbanisme, mentionnez la puissance souhaitée par le client et si possible son mode de chauffage. Il y aura ainsi moins de problèmes par la suite, de renforcement et de chutes de tension. Si vous délivrez des autorisations d'urbanisme, comme pour des abris de jardin : n'engorgez pas St Brieuc, cela ne sert à rien, il n'y a pas d'extension de réseau pour ce type de travaux : ne pas adresser à St Brieuc ce qui n'a pas d'impact sur le réseau. Si vous déposez un permis de lotir, ce n'est pas la peine par la suite de transmettre une demande à St Brieuc habitation par habitation. Le permis de lotir est valable pour l'ensemble. Si dans vos Mairies, vous avez des problèmes par rapport aux réponses de St Brieuc, n'hésitez pas à m'en faire part en tant qu'interlocuteur privilégié à Quimper.*

## 19- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

Le Président remet à chaque élu du syndicat un exemplaire du **règlement intérieur** du syndicat. Il fait part de son intention de mettre à jour ce règlement qui date de 1995.

Le Président demande à chacun d'en prendre connaissance et de transmettre les remarques au syndicat avant la fin du mois d'avril.

Pour ce qui concerne **l'éclairage public**, le Président rappelle à Jacques MONFORT qu'il souhaiterait avoir un texte, une convention ou une charte en plus de la délibération prise par le syndicat sur ce sujet.

Le président signale qu'il y a toujours des lacunes, comme par exemple pour Trégunc qui avait un contrat avec SITEOS. « *Il faudra noter dans cette charte que si les communes ont un contrat identique à celui de SITEOS, le syndicat ne prendra en charge, en aucun cas, l'entretien de l'éclairage public. Il faut que ces nouvelles dispositions soient bien écrites pour permettre à une nouvelle équipe d'élus d'être parfaitement informés* ».

M. TANGUY souhaite que désormais pour tout ce qui est extension d'éclairage public et renouvellement d'éclairage public, une étude soit réalisée. « *Cela éviterait ce qui se passe actuellement sur Prat ster à savoir qu'on avait un peu surdimensionné les mats et qu'on avait*

*pris des lanternes trop puissantes. D'autant plus que nous sommes dans une période où nous sommes très soucieux de réaliser des économies et d'optimiser l'éclairage ».*

20- RENFORCEMENT DE LA CANALISATION D EAU POTABLE POUR LA  
DESSERTE DE LA ZONE DE KERGUNUS A TREGUNC

Le Président demande aux représentants de Trégunc s'ils veulent rediscuter de ce point.

Mr DION dit qu'il serait intéressant d'en reparler afin d'acter sur le compte rendu ce qui a été dit ce matin : le syndicat prend acte de la demande officielle de la Mairie de Trégunc (annexe 3 et 4) concernant le renforcement nécessaire à l'approvisionnement en eau de la zone de Kergunus/Keroter. Les études devront être effectuées en 2009, en fonction de l'aménagement de cette zone, pour que les travaux puissent être réalisés en 2010.

*L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 12 H 15.*

*Ainsi fait et délibéré, les jours et an que dessus, et les membres présents ont signé au registre.*

Fait à Pont-Aven,  
le 2 Avril 2009  
LE PRESIDENT,  
Jean-Marie LEBRET